



Responsabilite d'un fabricant envers une société commercial

Par **plastube**, le **11/06/2009** à **00:25**

Bonjour,

Ma société commercial basée en France a acheté un produit à un fabricant espagnol, ce produit a été revendu à une société française qui elle l'a installé pour un client final.

Après la mise en service de ce produit, il s'avère qu'il comporte des problèmes de fabrications ma responsabilité peut elle être engager?

Le fabricant reconnait la deffection de ce produit mais fait valoir que sa responsabilité est à hauteur du remplacement du produit et ne veut pas prendre à sa charge les dommages occasionnés ainsi que la refection des travaux.

merci pour votre réponse